



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2025

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : Joëlle BAHRI, Marie-Pierre BOURRAT, Claude-Bernard ROSIER, Richard VIGNON, Gwénaëlle RIMBERT, Bruno CROCHARD, Sandrine CASTELLARNAU, Sylvain LEGRAND.

Absents excusés : Daniel MARTEAU donne procuration à S. BALAN, Eric ZAMIA donne procuration à M.-P. BOURRAT, Marie-Line BOUDJLAL donne procuration à Richard VIGNON, Philippe JOLLY donne procuration à J. BAHRI.

Absents non excusés : José GILLES.

Secrétaire de séance : J. BAHRI.

La séance est ouverte à 20h43, le quorum étant atteint.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/11/2024

Le procès-verbal du 21 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le Maire étant sorti conformément à la législation, la deuxième adjointe présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2024, qui est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2024, qui coïncide avec le compte de gestion présenté ci-dessus. Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

4) BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif pour l'année 2025 est présenté par Monsieur le maire au Conseil Municipal.

Le budget primitif de fonctionnement 2025, d'un total de 746.342,87€ est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Le budget primitif d'investissement 2025, d'un total de 322.000,00€ est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Ces documents seront annexés au présent procès-verbal.

5) VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées de ne pas augmenter en 2025 les taxes existantes :

- 27,62 % sur le bâti.
- 70,06 % sur le non bâti.
- 15,78 % sur les résidences secondaires.

6) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Un budget de 4.000 € ayant été voté dans le budget pour les subventions aux associations, il a été décidé par le Conseil municipal d'attribuer pour l'année 2025 les subventions suivantes :

- Frémécourt-Loisirs : 1.500€
- Frém'école : 1.500€
- Bibliothèque de Cormeilles-en-Vexin : 500€
- Amicale des Agents communaux : 500€

7) TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COMMUNE

Le tableau des effectifs du personnel a été mis à jour pour tenir compte de l'arrivée du nouvel agent technique polyvalent, M. Frédéric Wagnon en charge, entre autre, de l'entretien des espaces verts et de la voirie. Il effectuera 25h hebdomadaire.

Pendant l'arrêt maladie de Mme. Elodie Lebreton, une ATSEM remplaçante a été recrutée.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le tableau des effectifs du personnel communal qui sera annexé au présent procès-verbal.

8) MOTION CONTRE L'implantation d'une société d'hélicoptères sur l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin

Monsieur le Maire rappelle que l'héliport d'Issy les Moulineaux n'a plus assez de place pour accueillir les hélicoptères. Il a été prévu d'implanter une société d'hélicoptères sur l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin, Issy-les-Moulineaux, avec toutes les conséquences qui y sont liées (bruit, vols au dessus des habitations...).

Les communes environnantes ainsi que le PNR se sont opposés à ce projet.

Monsieur le Maire précise que le seul moyen de montrer l'opposition de la commune à cette implantation est de voter une motion de censure.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, la motion contre l'implantation d'une société d'hélicoptères sur l'aérodrome de Cormeilles-en-Vexin.

9) Questions diverses

a) Fête du village 2025

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la fête du village sera organisée le samedi 14 juin 2025, en collaboration avec les associations locales.

b) Aire de jeux pour l'école

Il est envisagé d'installer une aire de jeux dans la cour de l'école. Un premier devis est fourni. Le Conseil Municipal demande que d'autres devis soient présentés avec un schéma d'implantation des différents jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.